

CALENDRIER POUR LA FACTURATION DES IMPÔTS ET DES TAXES COMMUNALES

Objet	Facturation
Impôts communaux	Facturation par le SCC en même temps que les impôts cantonaux
Impôts sur les chiens	en mars
Déchets	en mars
Taxe non pompier	en mars
Eau et épuration	en juillet
Contribution immobilière	en octobre

Les diverses taxes sont facturées selon nos règlements communaux en vigueur qui se trouvent sur notre site internet.

En cas de réclamation, les voies de droit sont inscrites au dos des factures. Les délais prévus doivent cependant être respectés.